

# Patrimoine immobilier de l'Université Jean Moulin Lyon 3



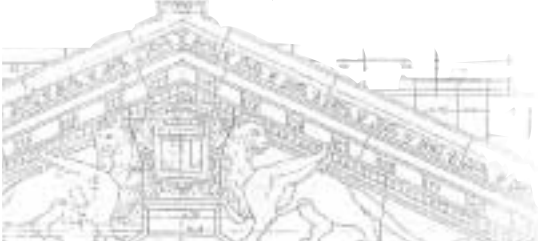
Historique des sites  
des Quais et de la Manufacture

# Le site des Quais



15, quai Claude Bernard  
69007 Lyon

# Les Quais



## L'enseignement du Droit et des lettres à Lyon

L'enseignement juridique à Lyon fut un bel exemple de désordre. Dispensé par le biais d'écoles épiscopales au Moyen-âge, il est dédaigné aux siècles suivants. La Ville se contente de cours isolés.

En 1839, une chaire de droit commercial est établie par le conseil municipal et la chambre de commerce avec comme premier titulaire Frédéric Ozanam. En 1864, une chaire d'économie politique est créée. Des cours libres de droit sont professés au palais de justice par le directeur d'une école libre de commerce. La loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur bouleverse cette situation. Le 11 octobre 1875, le conseil municipal délibère à l'unanimité l'institution d'une faculté de droit. - L'article 6 invite l'administration "à faire auprès de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique les plus actives démarches pour que la faculté soit installée au commencement de novembre 1875". Effectivement, un décret institue la faculté d'état le 20 octobre. 10 chaires sont créées et les cours commencent le 15 novembre.

"il faut convenir que la ville de Lyon n'a pas montré une hospitalité bien empressée pour la faculté des lettres"(1).

L'enseignement des lettres est surtout le fait de congrégations religieuses, exercé au sein de collèges. Les Jésuites s'illustrent particulièrement entre 1604 et 1762. Les Oratoriens prennent la relève de 1762 à 1789. La pédagogie est active et elle s'attache à des domaines aussi variés que l'héraldique, l'astronomie, le théâtre, l'archéologie locale, le latin, le grec mais aussi les mathématiques, la physique, minéralogie...

La Révolution française modifie profondément cet état de fait. Le début du 19ème siècle voit l'émergence de deux institutions bien distinctes : les Lettres et les Sciences. En 1808 des facultés de lettres sont créées près de chaque lycée. A peine créée, celle de Lyon est supprimée en 1816. L'ordonnance du 24 avril 1838 rétablit à Lyon la faculté de lettres composée de 5 professeurs. Philosophie, Histoire, Littérature ancienne, Littérature française et étrangère sont dispensées.

La nomination de ces facultés ne signifie pas pour autant leur reconnaissance. Elles souffrent de n'avoir à disposition un établissement digne de ce nom.

(1) *La Revue du Lyonnais*, 1842.

## L'Université de Lyon : consécration tardive



L'absence d'université à Lyon jusqu'au 19ème siècle n'est pas sans surprendre... Si Paris se dote d'une telle institution dès 1231, des villes comme Toulouse en 1233, Montpellier en 1245 font de même. Les universités ne cessent d'être créées dans toutes les villes françaises jusqu'au 18ème siècle. A la veille de la Révolution, la France compte 22 universités, avec une absence de marque : Lyon.

Cette dernière montre une extrême méfiance face à l'université, qui, selon Adrien Storck et Henri Martin en 1889, fait courir le risque de "détourner les jeunes gens du commerce et de l'industrie". D'autre part, elle tient précieusement à son indépendance face à toutes les institutions venues de l'extérieur. Elle privilégie en cela la création d'écoles ou de collèges uniques à la ville. Enfin cette cité fait preuve de pragmatisme en favorisant la recherche au détriment, peut-être, de la transmission d'un savoir ancien.

Tout est remis en cause au 19<sup>ème</sup> siècle. L'université supprimée en France par la Convention le 15 septembre 1793 renaît en 1806. Mais elle ne cesse d'être réaménagée au gré des bouleversements politiques.

Lyon cesse d'être une exception et dès le 17 mars 1808, l'Académie de Lyon est créée. Elle concerne les départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire. Elle englobe les facultés, lycées, collèges, écoles secondaires communales, les institutions libres, les pensions et même les petites écoles primaires.

Les facultés sont créées à un rythme irrégulier :

- La Faculté des Sciences le 9 décembre 1833,
- La Faculté des Lettres le 24 avril 1838,
- La faculté de Médecine et de Pharmacie le 8 décembre 1874 et la Faculté de Droit le 29 octobre 1875. Mais elles n'ont pas de relations officielles entre elles.

Il faut attendre le 28 décembre 1885 que s'établisse par décret un conseil général des facultés. Ce conseil joue un rôle fédérateur. Un projet de loi du 22 juillet 1890 annonce que les universités avec le nom des villes pourront être instituées par décrets rendus en conseil d'état, après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, dès lors où existeront 4 facultés. Le nombre possible des futures universités étant limité à 7, la candidature de Lyon est proposée ainsi que celles de Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Paris et Toulouse.

Le 10 juillet 1896, les corps des facultés institués par la loi du 28 avril 1893 prennent le nom d'universités. La nouvelle loi leur attribue en dotation les droits d'étude, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques acquittés par les étudiants. En compensation, l'état cesse de contribuer aux constructions en cours, comme il le faisait et l'Université de Lyon en pâtit.

Le président de la République, Félix Faure, inaugure à Lyon le 1<sup>er</sup> mars 1896 le tout nouvel édifice des facultés de droit et des lettres. Cette visite anticipe de 4 mois la reconnaissance nationale de l'ensemble de l'université lyonnaise.

## Abraham HIRSCH, Architecte des Facultés



Né le 19 octobre 1828, Abraham Hirsch est issu d'une famille modeste de brodeurs sur tulle. Après avoir fréquenté l'école de la Martinière, il débute dans une maison de soierie un apprentissage théorique et pratique. A la faillite de cette entreprise, il se refuse à poursuivre cette voie commerciale, et se sent porté vers l'étude des Sciences et des Arts. A l'école des Beaux-Arts, il étudie l'architecture avec Antoine-Marie Chenavard (1787-1883). Il commence sa carrière d'architecte au cabinet de Tony Desjardins (1814-1882), devenu architecte en chef de la ville en 1854. Resté 23 ans auprès de son maître, il collabore à tous les travaux jusqu'en 1870. Nommé à son tour Architecte en chef de la ville en 1871, il entame une riche période de réalisations. Il quitte cette fonction en 1901 et meurt le 11 décembre 1913.

Sa longue collaboration avec Tony Desjardins contribue à le façonner et à le lancer. Il entame d'autre part une carrière personnelle s'illustrant par la construction de la synagogue, quai Tilsitt, et par des maisons en ville ou dans l'ouest lyonnais. Mais son activité d'homme public s'exerce surtout entre 1871 et 1901.

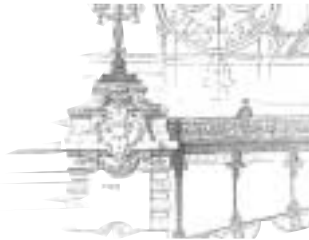
En tant qu'architecte en chef de la ville, A. Hirsch doit entretenir, restaurer, voire transformer des bâtiments (salle du Conseil municipal, Opéra, Palais St-Pierre, marchés couverts, théâtre, lycée, ...).

Mais l'architecte fait aussi œuvre de création et il consacre désormais beaucoup de temps aux réalisations scolaires et universitaires. Ainsi une douzaine de groupes scolaires sont élevés sur ses plans. Les deux facultés construites sur le quai Claude-Bernard témoignent de son influence croissante. Son seul titre d'architecte en chef le conforte à être l'unique candidat possible pour la réalisation de la faculté de Médecine et de Pharmacie. Mais il ne fait pas l'unanimité et de vives discussions s'élèvent dès les pourparlers en juin 1873.

Le concours prévu est escamoté et A. Hirsch nommé d'autorité. Le chantier de la Faculté de Droit et des Lettres lui est confié en 1888, avec le ferme soutien d'Antoine Gailleton, Maire de Lyon, sans soulever de nouvelles contestations.

L'architecte se met au travail avec l'aide de l'Agence des Travaux, qu'il a constituée. Il semble qu'Eugène Cateland ait eu un rôle prépondérant. Abraham Hirsch est en effet accaparé par plusieurs chantiers, dont l'école de Santé militaire, et il sait déléguer le travail à ce dernier.

## Le choix de l'emplacement



Si le choix de l'emplacement de la faculté de Médecine et de Pharmacie ne suscite pas de véritable débat, il n'en est pas de même pour les facultés de droit et de lettres. Chaque faculté se met en quête d'un lieu approprié, avant de convenir de la nécessité de construire un édifice commun.

Dès le 15 octobre 1875, le Conseil municipal approuve l'installation de la faculté de Droit dans les murs du Petit Collège, dans des conditions apparemment précaires. En 1884, une pétition des professeurs de droit dénoncent cette installation misérable. Toutes les solutions sont envisagées : Palais Saint-Pierre, l'ancienne école de médecine rue de la Barre, immeubles place Grolier... Cette même année voit la proposition de construire un édifice près de la faculté de médecine, afin de faire de la Guillotière, un grand centre universitaire... ce quartier devenant en quelque sorte le quartier latin de Lyon.

La situation de la faculté de Lettres est tout aussi fragile. Elle est dotée d'une salle au Palais Saint-Pierre, mais les cours sont assurés à l'Hôtel de Ville.

Quelques pièces supplémentaires au sein du Palais, la location d'un appartement rue Centrale ultérieurement n'apportent pas de réelles solutions.

Les professeurs doutent d'une volonté réelle de la ville. En 1885, le Maire de Lyon, Antoine Gailleton, prône le rapprochement des deux facultés par une seule construction dans le voisinage de la faculté de Médecine.

Cette initiative provoque une multitude de propositions tout aussi contrastées les unes que les autres : Hôtel-Dieu, quai St-Vincent, rue Juiverie, quai Pierre-Scize, avenue de Saxe, le quartier de la Guillotière. D'autre part, le Doyen Caillemer dénonce la situation périlleuse et la surpopulation estudiantine du Petit Collège. Les séances du Conseil municipal deviennent houleuses et sont le théâtre d'affrontement entre partisans du Vieux-Lyon et ceux de la rive gauche.

Le choix de la rive gauche est officiellement entériné le 3 février 1888, mettant un terme à une longue quête débutée en 1875. Un conseiller l'explique en ces termes : " la faculté de droit et des lettres ne peut être mieux placée que sur le quai Claude-Bernard, à l'angle de la rue de la Vitriolerie, où elle fera pendant avec la faculté de médecine, ce qui au point de vue de l'esthétique sera infiniment préférable... "(1).

Un besoin de cohérence urbaine, une certaine volonté esthétique ont incontestablement contribué aux choix de la rive gauche. Mais cela n'a pas été sans mal...

1) AML



## Le projet définitif

Le projet définitif du 20 mars 1889, conçu et réalisé par Abraham Hirsch, reçoit l'approbation du conseil municipal le 15 janvier 1890. Dans son travail, l'architecte a dû tenir compte des avis éclairés du conseil de la faculté de lettres comme de celui du Doyen Caillemer de la faculté de Droit. Le recteur, enfin, requiert une entrée et un secrétariat communs aux deux facultés, alors que la bibliothèque est repoussée au profit d'une seule pour les 4 facultés.

La faculté occupe un quadrilatère délimité par le quai et les 3 rues adjacentes.

Les 2 facultés se répartissent symétriquement l'espace mais jouissent d'un amphithéâtre commun au rez-de-chaussée. (ce dernier sera démoli et remplacé en 1959 par l'actuelle construction).

Les combles du 2ème étage sont affectées à des musées d'archéologie, de géographie et d'histoire. L'enveloppe architecturale permet au talent d'A. Hirsch de s'exercer.

Prééminence est accordée à l'aile occidentale en bordure du Rhône, où s'inscrit l'entrée principale. Le bâtiment a des allures de palais, palais de l'éducation, comme l'entend le pouvoir au 19ème siècle. Mais l'architecte a aussi le souci de réaliser un ensemble cohérent avec la faculté de Médecine voisine et il le justifie en ces termes :

"J'ai dû chercher à obtenir dans son aspect architectural, non une symétrie absolue avec les constructions déjà existantes, ce qui eût produit de la monotonie ou une uniformité trop continue, mais certains rapports de ligne, de style et de proportion afin de caractériser dans la physionomie des divers bâtiments formant l'ensemble des 4 facultés, le principe de leur groupement".

Les difficultés surgissent dès les fondations entreprises. La présence de marne ou limon vaseux impose à soigner massifs et empâtements de béton descendant jusqu'au fond le plus résistant. A la difficulté du déblaiement, s'ajoute celle de la présence de l'eau évacuée par pompe. Dans un tel contexte, ces fondations ne s'achèvent qu'en 1892. Le chantier se déroule jusqu'à l'inauguration des lieux en 1896. Le choix des matériaux est attentivement suivi par l'Architecte. Si les pierres dures de Villebois assurent les soubassements, pierres mi-dures et tendres assurent soit les assises supérieures, soit les sculptures. Les ardoises des Pyrénées forment la couverture.

Tout en se calquant sur le précepte appliqué à la Faculté de Médecine : "Il faut faire l'utile et se garder de le sacrifier au luxe "(1), la Faculté de Droit et des Lettres contribue à l'achèvement magistral du quai.

(1) AML.



## Les Décors peints

Que ce soit pour la faculté de médecine ou celle de droit et des lettres, on ne peut parler de programme décoratif cohérent. Lors des travaux de construction, aucun devis, aucun courrier n'évoquent l'idée d'un quelconque décor. Cependant, la faculté de droit a, semble-t-il, été conçue dès l'origine pour accueillir une peinture dans le grand amphithéâtre, mais elle ne l'acquiert qu'en 1909. En revanche, les commandes sont passées irrégulièrement en 1913, 1943 et même récemment en 1996. En 1897, Marguerite Cornillac (1862-1952) sollicite la commande d'un panneau décoratif ou l'achat de la grande toile "Les sablonniers du Rhône", exposée au salon de Bellecour. Mais sa demande n'est pas prise en compte. En décembre 1904, Jean-Joseph Weerts (1846-1927) est chargé d'exécuter la décoration de l'amphithéâtre, mais cette commande est transférée au grand amphithéâtre de la faculté de médecine. Le conseil de l'Université considère en mars 1908 que "la grande muraille pleine qui forme le fond de la salle, face au public, a été destinée à recevoir une décoration en peinture et que l'architecte l'a disposée et préparée à cette fin". Le 24 mars 1909, L'Essor, panneau décoratif de Jean-François AUBURTIN (1866-1930) est attribué en dépôt à la faculté. L'amphithéâtre ayant été démoli, le panneau décoratif n'a pas survécu...

Le 27 novembre 1917, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts commande à Victor KOOS (1862-1925) une œuvre peinte pour le vestibule d'entrée de la faculté. Le sujet choisi par le peintre s'applique à l'édifice universitaire.

Trois toiles marouflées constituent l'ensemble et décorent cette salle des pas-perdus. Le panneau central réunit Jurisprudence et lettres. La justice, femme au visage voilé, le magistrat à la robe d'avocat, l'ange justicier l'arme à la main, l'accusé agenouillé mettent en scène cette jurisprudence.

Les lettres sont illustrées par une femme en train d'écrire, aidée par un enfant ; Pégase apparaît comme le symbole de l'imagination alors qu'une femme, montée sur un cheval, incarne l'inspiration. Le panneau latéral à gauche représente Solon, homme d'état et législateur athénien, assisté d'Athéna. Le panneau latéral à droite Homère honore le poète recevant sa lyre d'Apollon. Les œuvres de Victor KOOS ont été conçues pour un vestibule donnant sur l'amphithéâtre d'origine. Les aménagements survenus après sa démolition ont quelque peu bouleversé les lieux. La restauration récente du vestibule en 1996 a été complétée par l'apport de nouvelles peintures. quatre médaillons circulaires exécutés par Mme Ducruy complètent l'ancien décor et représentent :

Socrate et Alcibiade, Isocrate et Xénophon, Pisistrate et Pythagore, Anaxagore et Périclès.

Si les nouvelles peintures masquent les oculi, elles s'équilibrent cependant dans l'esprit, dans le style et les thèmes avec le travail de Victor Koos.

Le peintre Pierre Thevenin (1905-1950) reçoit commande d'une œuvre pour la faculté de droit et des lettres, qu'il exécute en 1943. Un titre général s'applique à 4 toiles indépendantes : Le rayonnement de la culture antique et ses répercussions logiques dans une société idéale. Chacune de ses toiles se distingue ensuite par un titre propre :

- La culture du corps, ou scène bucolique ;
- La culture des esprits, ou hommage à des personnalités lyonnaises de l'université ;
- La musique, harmonie de l'âme, ou scène familiale ;
- Les artistes, ou hommage à la sculpture et au dessin.

Pierre THEVENIN, au cœur de la seconde guerre mondiale, prend ostensiblement le parti de représenter un monde paisible... Ces panneaux, ont été réalisés à l'origine pour la montée de l'escalier du musée. L'un d'entre eux a été déplacé récemment dans une salle de cours au rez-de-chaussée.

## Avant-Projets : Plan et Élévation

La variété des propositions exprimées jusqu'en 1888 explique le choix difficile de l'emplacement définitif. Le service de voirie est sollicité pour fournir des plans de masse d'immeubles ou de parcelles non construites. Si le projet est digne d'intérêt, de nouvelles études sont entreprises. Ce procédé explique le peu de plans réalisés. Ainsi les projets s'appliquant au Vieux-Lyon, à l'avenue de Saxe, à l'Hôtel-Dieu se limitent à la localisation de la parcelle.



Par contre, la prise de position ferme d'Antoine Gailleton en faveur de la rive gauche du Rhône incite Abraham Hirsch à concevoir plusieurs avant-projets dans ce quartier.

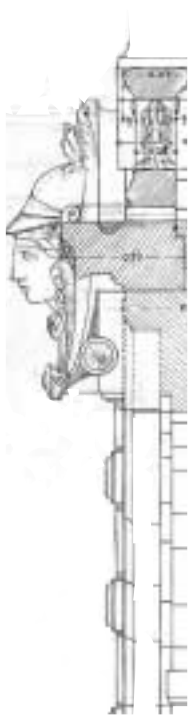
Celui du 30 mars 1885 présente une construction à corps central et 2 ailes latérales en retour, ordonnée autour d'une cour. L'entrée principale, commune aux 2 facultés, s'ouvre sur la rue de la Vitriolerie. L'architecte donne 2 versions de cet avant-projet : la première adopte une construction hexagonale dans l'axe du vestibule, la seconde la représente de forme circulaire. Dans les 2 cas, cette construction sert d'escalier monumental.

Deux autres projets dressés le 15 juillet et le 23 août 1886 résultent de la concertation entre l'administration, le recteur et les doyens.

Le projet daté du 15 juillet 1886 présente un quadrilatère dont la façade monumentale s'ouvre sur le quai Claude-Bernard. Le grand vestibule se prolonge par un amphithéâtre en saillie sur la cour. Pour la première fois apparaît une construction à l'est, indépendante, abritant les services de l'Académie et le logement du recteur. Le second projet du 23 août est à peu près identique au précédent à une exception près. La construction à l'est disparaît au profit d'un amphithéâtre semi-circulaire. Le dernier avant-projet du 15 mai 1888 confirme en général l'esprit des 2 précédents. La façade monumentale se dresse sur le quai Claude-Bernard, à l'instar de la faculté de Médecine et ce choix n'est plus remis en cause.

A ce dernier avant-projet sont joints 5 calques, dont 4 non datés, mettant en scène la façade monumentale le long du quai. L'ordonnancement général est acquis : un fort corps central est encadré par 2 ailes latérales relativement courtes et 2 pavillons d'angle en légère saillie. La recherche de l'architecte consiste à parvenir au meilleur équilibre de la modénature dans la forme des baies. Le corps central est cependant l'objet d'une attention toute particulière. Le projet D doté d'un dôme au toit brisé en pavillon se singularise, alors que les 4 autres versions présentent des dômes bombés carrés. Là encore, ce choix montre le souci constant de l'architecte d'harmoniser l'architecture des deux facultés voisines.

## Détails d'Architecture



Alors que les facultés sont officiellement créées, La ville de Lyon ouvre le chantier de ses institutions universitaires. Elle accepte de répondre au programme " qui est un équipement, mais qui, signifiant la métropole régionale, se doit d'être aussi un de ses principaux monuments ". Les termes monument et équipement résument le paradoxe auquel est confronté Abraham Hirsch.

Un monument : les facultés doivent l'être par le site choisi, par l'enveloppe architecturale, où l'éclectisme se dispute à la rationalité ;

Un équipement : c'est l'enjeu même du bâtiment qui nécessite selon Julien GUADET "entre l'architecte et le professeur, une collaboration inévitable et indispensable".

Dans ce contexte, les ailes latérales septentrionale et méridionale répondent à la notion d'équipement. Si la composition symétrique du corps central, 2 ailes latérales et pavillons d'angle s'inscrit dans la même ordonnance que l'aile en bordure du quai, une évidente suprématie est accordée aux vides par rapport aux pleins. Les baies apportent lumière et clarté aux salles de cours. Dans ce contexte, le décor n'est que ponctuel : traverses et meneaux s'illustrent d'agrafes ou de rosaces, lignes de denticules en saillie marquent les horizontales, fronton triangulaire au motif végétal.

Par contre, la façade occidentale doit être monumentale : le corps central affirme l'identité même de la faculté, alors que les ailes latérales traduisent la fonction de l'institution. C'est au sculpteur PIVOT d'assurer l'entière exécution de la sculpture avec ses aides. La sculpture est emblématique et elle exalte l'enseignement de chaque faculté. Elle fait appel aux références mythologiques ou à des symboles caractéristiques.

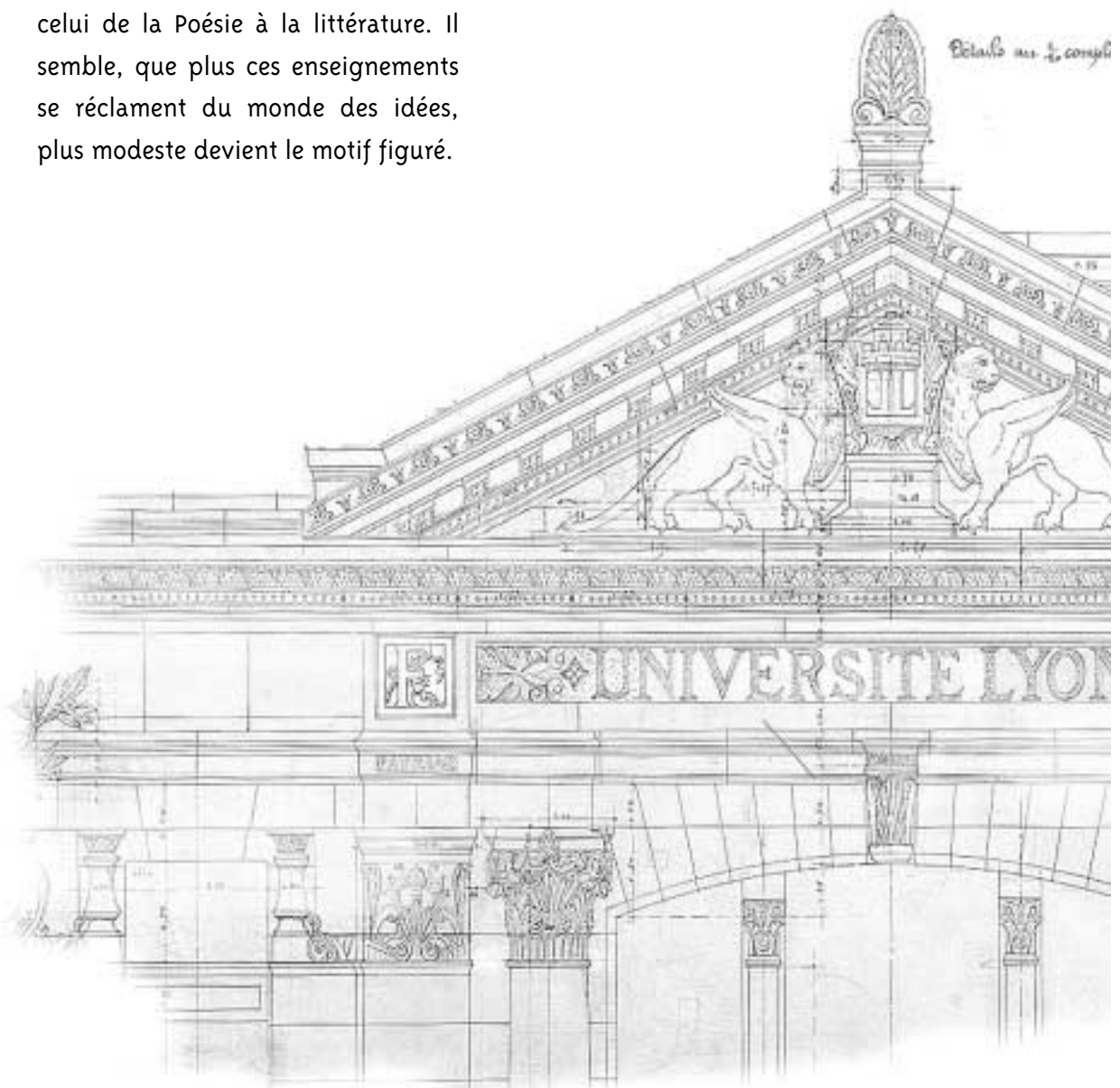
La mythologie est évoquée sous les traits de Minerve, associée aux branches de laurier, à son animal favori la chouette ; au sphinx. Le droit a recours à l'histoire romaine par le sceptre, à main tendue, pour rendre justice. Les initiales S.P.Q.R Senatuspopulusque romanus rappellent le pouvoir du sénat et des comices, afin d'éviter le risque d'un pouvoir personnel. Le mot Tradition se réfère à la longue histoire juridique depuis l'Antiquité, alors que le mot Doctrine s'applique au monde des lettres.

6 écussons sont facilement identifiables sur les ailes latérales de cette façade :

- L'épée représente le Droit militaire,
- les tables de la Loi le Droit civil,
- le caducée le Droit du Commerce.
- Les lettres concernent la Philosophie, l'histoire et la littérature. Seule l'histoire est associée à la coupe, signe de tradition et d'immortalité. Le terme de Vérité est apposé à la philosophie, celui de la Poésie à la littérature. Il semble, que plus ces enseignements se réclament du monde des idées, plus modeste devient le motif figuré.

CONSTRUCT

Détails sur le comble



# Le site de la Manufacture des Tabacs



6, cours Albert Thomas  
69008 Lyon

# La Manufacture



## La Manu d'hier

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Administration des Manufactures de l'Etat (aujourd'hui S.E.I.T.A.) possédait à Lyon une vieille Manufacture des Tabacs, occupant une superficie d'environ 8000 m<sup>2</sup>, à l'angle du Quai Gailleton et du Cours du Midi (aujourd'hui de Verdun) et datant au moins de 1811, c'est-à-dire de l'origine même du Monopole des Tabacs, institué par Napoléon I<sup>er</sup>.

Certains souvenirs laissent penser cependant, que les murs de cette Manufacture existaient déjà avant la création du Monopole. Elle pouvait ainsi avoir appartenu à l'ancienne Ferme Générale des Tabacs de l'Ancien Régime.

Elle était évidemment vétuste, et ses bâtiments, dont on ne s'était pas soucié de refaire les crépis montraient leurs sombres façades lépreuses en un quartier de Lyon où la circulation était d'autant plus intense qu'elle était proche de la gare de Perrache.

## Sa conception

C'est peu après 1900 que l'Administration décida de mettre à l'étude le projet de construction d'une nouvelle Manufacture des Tabacs.

A cet effet, elle commença par acquérir, pour le franc symbolique, le terrain militaire situé dans l'angle Sud-Est formé par la ligne de chemin de fer LYON-GENEVE et le cours Gambetta. Il s'agissait d'un très vieil ouvrage fortifié, qui faisait face au Fort Montluc et qui s'appelait LA LUNETTE DES HIRONDELLES. Ce terrain avait une superficie de 25 000 m<sup>2</sup> au bord de la voie ferrée.

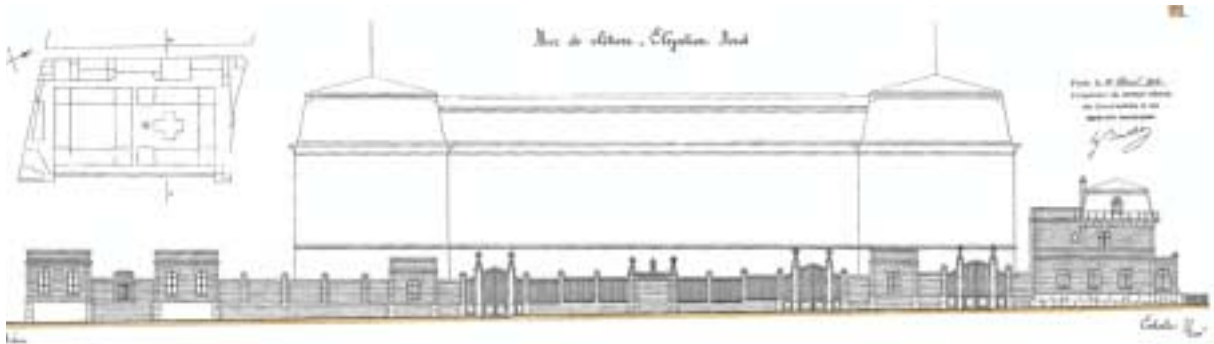
L'Ingénieur en Chef CLUGNET fut chargé du projet du nouvel établissement. C'était un grand ingénieur doublé d'un artiste connu. De plus, on le disait lyonnais, ce qui permettait d'ajouter qu'il avait voulu que sa ville natale possède la plus belle des manufactures.

Pour la réalisation, on s'écartait volontairement de la disposition retenue pour les manufactures construites dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle (comme Issy-les-Moulineaux, Orléans, Dijon...) en la divisant en deux groupes nord et sud.

On a donc réalisé deux coupures, pourvues de deux ponts de service aux étages pour les communications nécessaires, mais laissées béantes au rez-de-chaussée pour permettre l'accès de tous les véhicules dans la cour sud.

Autre originalité : ces grands bâtiments furent couverts en ardoise et non en tuiles, supportées par des combles à la Mansard, percés de lucarnes, plus grandes sur les pavillons pour assurer l'harmonie des dimensions.

Ces combles étaient basés sur des corniches en béton armé, dissimulant dans leur épaisseur les chêneaux, et supportés par des consoles, également en béton armé, entre lesquelles furent placés des métopes de couleur, de façon à former une frise très décorative.



Enfin, dernière des grandes trouvailles : au lieu de recouvrir d'un crépi les grands murs extérieurs, ils reçurent en parement des briques de couleurs différentes et alternées, à joints rompus, qui furent encastrées dans la maçonnerie de moellons.

Des soubassements en pierre dure, de Villebois dans l'Ain, et des chainages en pierre de taille blanche achèvent de donner à cet ensemble un double aspect de solide et de beau.

## Sa construction

### Quand les travaux ont-ils commencé ?

Il y eut d'abord un gros travail de préparation à effectuer sur le terrain lui-même. En effet, on allait construire sur d'anciens graviers datant des époques où le lit du Rhône voyait sa largeur varier au gré des saisons. Il est d'ailleurs possible que la voie ferrée actuelle occupe la place d'un de ses anciens bras reliant directement l'amont et l'aval de Lyon. En outre, un ouvrage fortifié très ancien y avait été construit et sans doute remanié au cours des siècles suivant les événements de l'histoire.

C'est bien ce que montrèrent les sondages qui furent creusés et en fonction desquels

le bâtiment A de façade sur le Cours Albert Thomas et ses deux pavillons d'angle AB et AC furent fondés à 12 m. A l'opposé, au contraire, le bâtiment G et ses deux pavillons d'angle EG et FG n'exigèrent que 6 m de profondeur. Le premier coup de pioche fut donné, sans cérémonial, en 1912.

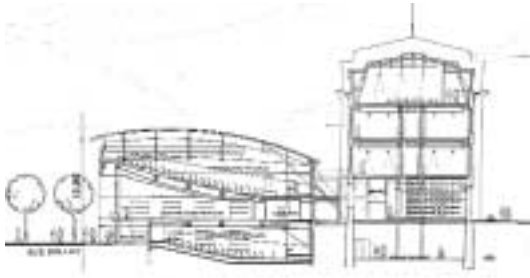
En principe, les travaux devaient durer cinq ans. La guerre de 1914 - 1918 les ayant interrompus, ils ne purent être repris qu'après la démobilisation de 1919, c'est à dire en fait en 1920.

Un concours de circonstances (manque d'effectifs dû aux conséquences de la guerre, manque de crédits et remaniement du projet en fonction de la consommation toujours plus grande de tabac) entraîna un long retard dans la construction.

Enfin, en 1932, la nouvelle Manufacture fut en mesure d'assumer toutes les fabrications qui lui étaient demandées.

Conçue pour le travail de 2 000 personnes, cette usine était spécialisée dans la fabrication des Gauloises et du tabac Scaferti pour la pipe.

Au sous-sol était stocké le tabac, qui était ensuite haché. Les machines à fabriquer les cigarettes se trouvaient au 3<sup>e</sup> étage. Aux meilleurs jours, 30 millions de cigarettes étaient fabriqués quotidiennement.



## Réhabilitation du site de l'ancienne Manufacture des tabacs

En 1987, la fabrication est arrêtée et ne subsiste plus que l'activité de distribution auprès des 4 000 bureaux de tabac de la région. Un tiers seulement des locaux est utilisé, par la centaine de salariés qui subsiste. Les départs à la retraite et les mutations permettent de concentrer l'activité sur une usine plus moderne dans les environs.

A la suite du transfert des services de la SEITA sur leur nouveau site, la Manufacture des Tabacs de Lyon, implantée dans le 8ème arrondissement, mise en service en 1932, devenait disponible pour d'autres usages.

Compte tenu des nécessités impérieuses de redéploiement des sites universitaires de l'agglomération lyonnaise et de l'opportunité qui s'offrait, la Communauté Urbaine de Lyon fait l'acquisition de la Manufacture des Tabacs de Lyon au mois de juillet 1990, au profit de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Nécessités impérieuses certes, mais aussi volonté d'impulser un retour des étudiants au cœur même de l'agglomération. Ce fut l'opération « L'Université dans la Ville ». Pour 35 MF la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY), sous la présidence de Michel NOIR, put donc prendre possession

de ce qui venait de devenir une « friche industrielle » et assurer la maîtrise d'ouvrage d'une première tranche d'aménagement.

Le potentiel de la surface globale réaménageable et constructible envisagé au moment du programme avait été estimé pouvant dépasser les 50 000 m<sup>2</sup> dans œuvre. Cette surface devait permettre l'affichage d'une capacité de fréquentation du site de 14 000 étudiants. La surface totale à l'achèvement à la fin de l'année 2004, hors comptabilisation du parking, sera de 55 104 m<sup>2</sup> répartis entre 53 587 m<sup>2</sup> de locaux au bénéfice de l'université et 1 517 m<sup>2</sup> de surface dédiée à la restauration au bénéfice direct du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). A cette échéance le site disposera encore, le cas échéant, d'une réserve ultérieurement exploitable d'environ 390 m<sup>2</sup>, dans l'avant corps du bâtiment que constituaient les entrepôts de la manufacture qui jouxtent encore le quai de la ligne de chemin de fer. Il est à noter l'intéressante opportunité que le site a eu, de se voir créer 6 603 m<sup>2</sup> de parking que l'on est en droit d'ajouter à la surface des locaux définis ci-avant, pour atteindre une surface totale actuelle construite sur le site de 61 707 m<sup>2</sup>.

Il aura fallu six tranches d'aménagement et treize ans de travaux pour venir au terme, au gré des financements, de la métamorphose de cette friche industrielle en équipement d'enseignement universitaire. Ces financements relevèrent en grande partie du Schéma U 2000 (phase 1 : 1991 à 1995 ; phase 2 : 1996 et 1997) à cheval sur les Xème et XIème Contrats de plan Etat - Région et prolongé par sa période complémentaire jusqu'en mai 2004, date de livraison de la tranche 2bis.

Six opérations, donc, qu'il aurait été trop simple d'ordonner de 1 à 6, et que les capacités successives de financement sont venues « séquencer » en opérations baptisées par le jeu d'une cohérence de taille et de proximité de temps entre elles.

## L'opération de construction et réhabilitation en six tranches

Ces treize années de travaux effectués sous différentes maîtrises d'ouvrage, ont suffisamment marqué les esprits de ceux qui se sont trouvés partie prenante pour que dans ces lignes apparaissent incontournables l'inventaire et la description au moins succincte de ces six opérations.

**L'Opération nord** couvrait 19 543 m<sup>2</sup> et fut livrée à la rentrée de l'année universitaire 1993/1994. Toutes les fonctions de locaux, des locaux d'enseignement aux locaux de sport, composaient cet ensemble dont l'objectif n'eut qu'une ambition, celle de donner la possibilité de transférer sur ce nouveau site les activités de la Faculté de Droit et de l'Institut d'Administration des Entreprises, présentes sur le Campus de la Doua à Villeurbanne ; les locaux libérés revenant à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Cette opération, dont le maître d'ouvrage était la Communauté Urbaine de Lyon qui assura également la conduite d'opération dans le cadre très spécifique qu'est le groupement « conception construction », coûta à l'époque 160,812 MF dont 12,812 MF pour les équipements. La sculpture monumentale intitulée « Welon » de Josef CIESLA, vint compléter l'ouvrage de l'architecte Albert CONSTANTIN et parfaire l'aménagement du cloître nord. « Voilier de l'imaginaire » nous dit l'artiste, « Welon c'est également la structure de l'homme qui se tient debout, avec un cerveau qui pense,

médite, explore, prend le large, passant de la connaissance cachée à la connaissance révélée ».

**Le Bistrot de la Manu** fut une opération qui répondit au besoin de développer la fonction de restauration qui avait été totalement sous-dimensionnée, en ne réalisant qu'une cafétéria dans la tranche d'aménagement initiale. Sous maîtrise d'ouvrage exercée par l'Université Jean Moulin, assistée pour la conduite d'opération par le Rectorat, ce projet développa une surface de 908 m<sup>2</sup> pour un coût de 7,5 MF dont 1,5 MF pour l'équipement spécifique et propre à une restauration dite rapide. Cette opération, financée hors contrat de plan, essentiellement par l'université qui l'avait décidée, a eu le soutien du Département alors que le CROUS prenait à sa charge l'ensemble de l'équipement dans le cadre de l'exploitation qui put lui être confiée dès janvier 1996.

**L'Opération sud** - ière tranche, baptisée également Tranche 1 bis sud, puis en phase d'exploitation, plus simplement Tranche 1 bis, répondit, hormis pour la construction d'un grand amphithéâtre et d'une grande salle de cours, au besoin de compléter et de rationaliser par transfert provenant de la première tranche, un équipement dédié à la documentation ainsi que de doter l'établissement, notamment dans le cadre de sa mission culturelle, d'un auditorium. Pour une superficie totale de 9 154 m<sup>2</sup>, dont 4 830 m<sup>2</sup> de Bibliothèque, cette opération coûta 79,5 MF dont 6 MF d'équipement.

C'est ainsi que fut créé un bâtiment de conception moderne s'inscrivant en opposition avec l'architecture en parement de briques dont sont faits les anciens bâtiments et dont la fonctionnalité intérieure s'est inspirée, pour partie, de la bibliothèque de land de Göttingen en

Allemagne. Cette opération se déroulera cette fois sous maîtrise d'ouvrage de la Région Rhône-Alpes assistée, pour la conduite d'opération, par le Rectorat. Elle fut livrée à la rentrée universitaire 1996/1997.

Vient ensuite la **Tranche 2** qui propose des locaux d'enseignement supplémentaires mais aussi des locaux administratifs et de sport. Dans le cadre de cette opération, le CROUS se verra doté d'un restaurant de 1 517 m<sup>2</sup> qui viendra compléter de façon substantielle l'offre alimentaire du site. Couvrant une surface totale de 19 437 m<sup>2</sup> équivalente à l'opération nord, son coût fut de 188,758 MF dont 16,093 MF d'équipement, sans compter les équipements financés indépendamment par le CROUS. Elle fut mise à la disposition des utilisateurs progressivement au cours du mois de septembre 2001. La maîtrise d'ouvrage fut assurée par la Région Rhône-Alpes qui confia la conduite d'opération à SCIC Développement.

La **Tranche 2 bis**, cinquième opération développant une surface de 5 178 m<sup>2</sup>, acheva l'utilisation du financement du Schéma U 2000 à la réception des travaux qui eut lieu le 23 avril 2004. Locaux administratifs et de recherche sont inclus dans cette opération, mais l'essentiel de la surface, soit 4 479 m<sup>2</sup>, sera affecté à la Bibliothèque universitaire dédiée aux enseignements du site pour parfaire le potentiel dont elle avait besoin. Son coût sera de 8,241 M2 (54,060 MF) dont les 0,838 M2 (5,5 MF) d'équipement seront partagés avec la tranche suivante qui occupe un espace éligible à ce financement. La maîtrise d'ouvrage de cette opération fut exercée une dernière fois par la Région Rhône-Alpes assistée du même conducteur d'opération que la tranche précédente.

Enfin, avec la **Tranche 2 ter**, c'est l'Université Jean Moulin qui aura eu le privilège de terminer, à la fin du mois de décembre 2004, l'aménagement de ce grand projet, en finançant en totalité celle-ci et en exerçant la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération. Le coût de cette opération sera de 996 383 2 pour une surface globale traitée de 1 520 m<sup>2</sup>. Elle permet principalement le transfert de la plus grande partie de ses services centraux précédemment implantés au Palais de l'Université, sur le site des Quais.

*Le lecteur est ici averti que la notion de surface de chacune des opérations présentées ci-avant, prend en considération les locaux réellement traités dans leur cadre propre. Certaines de celles-ci reprenaient en compte la requalification de locaux qui avaient été aménagés de façon provisoire dans une tranche précédente. On ne saurait donc comparer la totalisation de la surface de ces opérations avec le total net, qui de fait est inférieur, de la surface annoncée en tête de chapitre.*

On ne saurait terminer ce propos sans parler de l'effectif étudiant qu'autorise le site dans sa configuration finale :

- La capacité d'accueil théorique est de 18 422 personnes (nombre total de places physiques dans l'ensemble des locaux fermés)
- L'effectif autorisé au regard de la sécurité est de 16 139 personnes (présence simultanée)
- Le nombre d'étudiants inscrits, appelés à fréquenter le site, atteint aujourd'hui le chiffre de 16 000 ; ce qui place le taux d'occupation de référence dans sa limite haute.

## Les partenaires au financement global de réhabilitation du site

La plus grande part de l'opération de réhabilitation de la Manufacture des Tabacs ayant été financée en francs, il vous est proposé, pour une bonne compréhension des masses financières qui ont été mises en jeu de retenir le franc courant comme première approche de calcul.

Pour un projet d'un coût total de 532 166 000 F, soit 81 128 000 €, la Région aura été le plus gros financeur avec pas moins de 153 MF. L'Etat suit de très près avec un peu plus de 144 MF. La Communauté urbaine de Lyon qui a procédé à l'achat du site aura déboursé au total un peu plus de 99 MF, légèrement plus que le Département avec ses 96,5 MF de participation. Le cinquième financeur qu'est l'Université Jean Moulin, aura contribué à hauteur d'un peu plus de 38 MF. Enfin, et pour les aménagements spécifiques qui le concerne, le CROUS aura participé à l'opération du Bistrot de la Manu pour un montant de 1,5 MF dans le présent montage financier auquel il faudrait rajouter son coût d'équipement pour son propre restaurant universitaire.

Le visiteur pourra se rendre compte du résultat en visitant ce site devenu emblématique d'une métamorphose architecturale parfaitement réussie.

### Le label : Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a désormais un de ses sites référencé sous le label "Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle" : la Manufacture des tabacs.

En effet, le Ministère de la Culture et de la Communication a créé, à l'occasion de la célébration du millénaire, un label intitulé " patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle ". Ce label vise à reconnaître les édifices ou ensembles d'édifices les plus significatifs qui ont été construits au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, entre 1900 et 1975 dans notre pays.

Une cinquantaine d'édifices et ensembles urbains relevant de typologies variées : logements, églises, ouvrages d'art, architecture industrielle, etc.. ont ainsi été sélectionnés en Région Rhône Alpes.

L'ancienne Manufacture des Tabacs est classée comme production remarquable de ce siècle en matière d'architecture industrielle.

Sur la plaque distinctive apposée entre le 4 et le 6 cours Albert Thomas sont cités les deux architectes ayant pour le premier (1932, Joseph Clugnet) réalisé la Manufacture des Tabacs et pour le second (1993, Albert Constantin, architecte) assuré sa réhabilitation en établissement d'enseignement supérieur, ainsi que l'artiste (Josef Ciesla, sculpteur) ayant réalisé l'œuvre " Velum " implantée dans la cour nord .

